

# Les deux accusés se rejettent la responsabilité de la mort d'Eva

**ORANGE** La mère de l'enfant de 14 mois et son compagnon s'accusent mutuellement des violences

## RAPPEL DES FAITS

Anaïs Tellier et Mohamed Hamidi Boudjelthia, condamnés à 15 et 12 ans à Avignon, sont rejugés par la cour d'appel de Nîmes.

La Cour d'assises du Gard, statuant en formation d'appel, n'a pas apprécié le retard de quarante minutes de Mohamed Hamidi-Boudjelthia (assisté de M<sup>e</sup> Gontard et M<sup>e</sup> El Bouroumi), qui comparaisait libre au procès. La Cour, afin de ne plus subir de retard et de s'assurer de sa présentation en justice, a décerné un mandat de dépôt qui a aussitôt été mis à exécution.

Cet homme, âgé de 29 ans, domicilié à Bollène, est accusé d'avoir en décembre 2008 à Orange, commis des violences ayant entraîné sans intention de la donner, la mort d'Eva Tellier, âgée de 14 mois. S'il contes-



Mohamed Hamidi, assisté de M<sup>e</sup> Gontard et M<sup>e</sup> el Bouroumi, et Anaïs Tellier, assistée de M<sup>e</sup> Bigonnet et M<sup>e</sup> Deschamps, se rejettent la faute.

**"J'étais pas une bonne mère ; mais jamais je l'aurais tapée".**

te toujours avoir commis les faits reprochés, sa co-accusée, Anaïs Tellier, 24 ans, la maman d'Eva, reconnaît à l'ouverture des débats "une part de responsabilité" : "J'étais pas une bonne mère ; mais jamais je l'aurais tapée. Quoi qu'il en soit, la prison que je fais ne ramènera jamais ma fille".

Anaïs Tellier, qui a effectué deux ans de détention, reste prostrée derrière ses avocats M<sup>e</sup> Bigonnet et M<sup>e</sup> Deschamps. Elle évite de regarder son co-accusé, serre un paquet de mouchoir et ne cesse de pleurer. La tension extrême qui règne dans le box ne déborde pas grâce aux efforts des avocats qui contiennent leurs clients. Lors de cette première journée, il a été dressé

le parcours de vie des deux accusés. Mohamed Hamidi Boudjelthia a été témoin des violences de son père sur sa mère jusqu'à l'âge de 5 ans. Sa mère a ensuite élevé seule ses six enfants. Mohamed a été marqué par l'absence de son père et présente des carences affectives. Alors qu'il était sur le point de se marier, il rencontre en août 2008 Anaïs Tellier. Ils entretiennent une relation complexe et Mohamed assure être resté près d'elle "par pitié" et "attachement" pour l'enfant.

Il faut dire que le parcours d'Anaïs Tellier est terrifiant. Enfant, elle a grandi dans la violence au point d'être exclu de maternelle ! A trois ans, elle tente d'étouffer son petit frère, de poi-

garder sa mère... Adolescente, elle est placée en foyer et va connaître dès l'âge de 16 ans, une errance qui la mène de squat en squat. A l'âge de 22 ans, elle retrouve son père, parti du domicile familial quand elle avait 11 mois...

Mais après quelques semaines, son instabilité va être plus forte et elle reprend la route et la galère. La naissance de sa fille, le 19 octobre 2007, va cependant la transformer. Son père va dire qu'elle était enfin heureuse et la "petite fille abandonnée s'est métamorphosée en mère". Mais lorsque son enfant va être amputée d'une oreille et n'avait de cesse de pleurer, le "petit ange" serait devenu une charge trop lourde pour elle.

## Un tableau clinique effrayant

Les avocats, lors de cette première journée, avancent leurs pions pour disculper leur client... en accablant le co-accusé. Car aucun ne veut assumer être l'auteur des maltraitances subies par la petite Eva et rejette la faute sur l'autre. Le bébé martyr est mort "d'une fausse route alimentaire qui s'inscrit dans un contexte de maltraitance généralisée et ancienne" dira le docteur Giorgi. Eva, à la suite de l'amputation d'une oreille en octobre 2008, devait subir des soins quotidiens. Pour éviter qu'elle n'enlève son pansement, Mohamed Hamidi a pris l'habitude de lui attacher les mains et de l'emballer dans

une couverture. Le 19 décembre 2008, lorsqu'ils sont intervenus pour porter secours à Eva qui était en arrêt respiratoire à la suite d'une fausse route alimentaire, les pompiers ont dû couper le bandage qui serrait le cou de l'enfant. A son arrivée au centre hospitalier Henri Duffaut, il était relevé cinq lésions, huit ecchymoses, des pertes cutanées, des excoriations sur l'ensemble du corps ainsi qu'une fracture des deux os de l'avant-bras gauche remontant à deux ou trois semaines.

Aujourd'hui, après les experts psychiatres et psychologues la Cour va entendre les intervenants sociaux et médicaux. Le verdict est attendu jeudi ou vendredi. **Bruno HURAUULT**

## ORANGE

# Une indemnité pour tous les élus, sauf l'opposition

Trente-deux questions à l'ordre du jour, des débats qui tournent très vite au dialogue de sourds, deux délibérations qu'on retire puis qu'on réintègre en groupant le vote avec trois autres sans l'ombre d'un débat, un maire qui fait des allées et venues entre son bureau, les rangs de l'opposition et la salle d'à côté, des invectives si fortes qu'elles en deviennent inaudibles... Ça se passe comme ça au conseil municipal d'Orange. Et c'était le jour choisi par la majorité pour faire passer une délibération qui a scandalisé l'opposition.

Explications : au sein d'un conseil municipal, le maire, ses adjoints ainsi que les conseillers municipaux ayant une délégation sont indemnisés. C'est le cas dans toutes les communes.

Reste aussi la possibilité, à la discrétion de la majorité, d'indemniser les autres conseillers municipaux, ceux qui n'ont pas de délégation, à condition de rester dans une enveloppe globale prédéfinie.

C'est ce que la municipalité orangeoise a décidé de faire. À ceci près que seuls les conseillers de la majorité auront droit à cette indemnité, laquelle s'élève à 107,63€ par

mois, contre 595 pour un conseiller municipal délégué, 1519 pour un adjoint et 2757 pour le maire.

Ces nouveaux heureux élus, qui ont le mérite d'être présents mais dont on n'a pas souvent entendu la voix lors des séances municipales, sont au nombre de 11.

En revanche, c'est ceinture pour les conseillers d'opposition. "Je suis sidérée. Il y aurait donc les bons élus, qui ont droit à l'indemnité, et les autres, que je ne sais même pas comment qualifier. Des moins que rien ? Des pingouins ?", a demandé, pour l'UMP, Monique Bruey, plus outrée par le symbole que par la somme en jeu. Tandis que la régionaliste Anne-Marie Hautant jugeait le procédé "indécent", ajoutant que, "même dans l'opposition, ou micro-opposition là où il siège, M. Bompard touche des indemnités."

En revanche, "rien de choquant là-dedans", pour Denis Sabon, l'adjoint rapporteur du sujet, tandis que Jacques Bompard papillonnait un peu partout, ne jugeant pas utile d'apporter des réponses à l'opposition. Un air de déjà-vu. **Nicolas LAVERGNE**

## JUSTICE

# Le faux policier lui demande sa culotte pour la laisser partir

De lui, même son avocate qui le représentait hier auprès du tribunal correctionnel d'Avignon dit qu'il est un homme "très présumptueux" avec qui, en effet, il est "difficile d'en placer une". C'est grâce à ce talent, si c'en est un, que ce quadragénaire exerçant comme contrôleur de bus dans le Vaucluse est parvenu en juin 2009 à se faire passer pour un policier auprès d'une étudiante allemande en vue de s'attirer ses faveurs.

Ce jour-là, la jeune femme de 25 ans circulait seule à bord de sa voiture au Pontet. C'est alors qu'un véhicule arrivant de derrière se porte à sa hauteur. L'homme, qui l'accuse de lui avoir fait une queue de poisson

et de rouler à une vitesse excessive, se présente comme un policier en civil tout en lui tendant sa "carte professionnelle". Là, il lui demande son passeport et les papiers du véhicule puis fait le tour de la voiture faisant mine de l'inspecter avant de revenir lui poser des questions "en regardant (sa) poitrine". Il estime que les supposées infractions devraient lui en coûter 150€ et cinq points de permis. "Alors que peut-on faire?", lui demande-t-il dans un regard lourd de sous-entendus.

Son aplomb est tel que la jeune femme croit alors se trouver face à un "policier corrompu" sans imaginer avoir affaire à un imposteur. Il lui intime de le suivre au motif que l'endroit n'est

pas sûr et l'emène dans un petit chemin à plusieurs km de là. Jouant son rôle jusqu'au bout, il ira même jusqu'à prendre au téléphone son ami pour lui exposer la situation. Lorsqu'il apprend que ce dernier est légionnaire, le faux policier se montre immédiatement moins pressant. Pour la laisser repartir, il lui demande tout de même de lui laisser en cadeau sa culotte. "Je n'en porte pas", lui répond-elle avant de démarrer.

Son avocate aura beau plaider que son client est la jeune allemande se sont mal compris, le tribunal condamne le faux policier et vrai contrôleur à une peine "d'avertissement" de trois mois avec sursis. **R.CANTENOT**

# 9 mois pour le patron fraudeur

Hier, le tribunal d'Avignon jugeait un prospère entrepreneur de l'Isle-sur-la-Sorgue spécialisé dans le "soutien aux travaux agricoles" qui de 2005 à 2008 a mené une fraude fiscale éhontée avant de disparaître. Pour reconstituer les sommes dissimulées, l'administration fiscale

aura dû mener une longue enquête et remonter jusqu'aux clients et conclut à près de 100 000 € de fraude à la TVA.

Même chose pour ses revenus. En 2006, il bénéficie encore d'une prime pour l'emploi de l'ordre de 800 € alors même qu'il aurait dû s'acquitter d'un

impôt sur le revenu de l'ordre de 15 000 €. Mieux, en 2007, l'entrepreneur qui a touché 135 000 € sur l'année, ne prend même plus la peine de faire de déclaration.

Reconnu coupable par le tribunal, le fraudeur écope d'une peine de neuf mois de prison.

## TELEX

**MARIAGE** ● Jacques Bompard demande une clause de conscience pour le mariage homosexuel... Jacques Bompard, député maire d'Orange (Ligue du Sud) a, par courrier, sollicité tous les maires de France afin qu'ils se mobilisent sur le mariage homosexuel et que soit inscrite une clause de conscience. Contre cette loi, l'élu vauclusien "regrette que ce projet ne fasse pas l'objet d'un référendum alors même qu'il vise à bouleverser ce qui forme la base de toute société humaine : la famille"... "Cette loi n'est pas une loi parmi d'autres. Il ne s'agit pas de changer les règles de l'urbanisme ou d'ajouter une taxe supplémentaire... Je propose donc d'introduire, dans cette loi, un article instituant un droit au retrait, en vertu d'une clause de conscience, pour les maires et les adjoints aux maires qui le souhaiteraient".

**NAISSANCE** ● Julien Aubert et les prénoms grégoriens... Le député UMP de la 5<sup>e</sup> circonscription, Julien Aubert, pense lui (statut Facebook) que pour un premier élément d'intégration, il faudrait "obliger les enfants d'immigrés qui naissent sur le territoire à choisir un prénom du calendrier grégorien". A méditer.

**SOLIDARITÉ** ● La banque alimentaire recrute des bénévoles aujourd'hui ! Aujourd'hui, de 10h à 15h30, la Banque alimentaire de Vaucluse organise une journée de recrutement des bénévoles au 630 Chemin saint Pierre de Fraisse à Montfavet. A noter que les 23 et 24 novembre, une collecte sera organisée en Vaucluse dans le cadre de la collecte nationale.



**LAGNES** ● "La Vie pour Christie" en assemblée générale. Samedi 29 septembre à 11 heures, à la salle des fêtes de Lagnes, l'association La Vie pour Christie organise son assemblée générale. L'objectif de l'association est de faire connaître la maladie de Christie et Charlie, porteuses d'une maladie de peau génétique inconnue et de financer les soins dont ces fillettes ont besoin.

**IDOLE** ● Le rendez-vous des fans de Johnny. L'association "Johnny jamais seul" organise samedi à 19h30 à la Maison des associations d'Orange (route de Caderousse) une grande rencontre des fans de Johnny Hallyday. Un repas dansant permettra ainsi aux adhérents et à toutes les personnes souhaitant rejoindre l'association (la seule du Vaucluse) d'échanger leurs impressions et leurs "souvenirs, souvenirs" sur l'idole de... toutes les générations. Les collectionneurs pourront aussi amener des pièces en vue d'échanges. → Pour tout renseignement et inscriptions, contacter la présidente, Any Salière au ☎ 06 74 69 28 22